

# Un plan «ouvert, adapté et adaptable»

Cet après-midi, les députés vont débattre les grandes orientations du futur Plan d'action national pluriannuel d'intégration. En voici les principes et les lignes directrices.

**Deux domaines d'action (l'accueil et l'intégration) et trois axes transversaux (accès à l'information et dialogue interculturel, développement de la qualité des services, coopération et coordination entre les acteurs): tel est le cadre du futur Plan d'action national d'intégration, qui sera discuté cet après-midi à la Chambre des députés. Tour d'horizon.**

De notre journaliste  
Guillaume Chassaing

Le premier Plan d'action national d'intégration date de 2008. Le deuxième est en cours d'élaboration. Et entre-temps, le Luxembourg a évolué. «Aujourd'hui, près de 50% de notre population n'est pas luxembourgeoise, rappelle Corinne Cahen, la ministre de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. La crise migratoire de 2015 a aussi entraîné l'arrivée d'une autre population dans le pays. Le Plan d'action national d'intégration concerne tout le monde, les Luxembourgeois et les non-Luxembourgeois, qu'ils soient européens ou issus d'un pays tiers.» Et il ne sera pas figé. «Ce plan ne sera pas établi pour cinq ans, indique Corinne Cahen. Il sera adapté et adaptable au fur et à mesure et en fonction des événements.»

## Adopté «avant l'été»

Le futur Plan national d'intégration fait l'objet d'une large consultation de tous les acteurs impliqués. En décembre dernier, un questionnaire a été mis en ligne et les associations actives dans le domaine de l'accueil et de l'intégration ont été invitées à y répondre. Le samedi 20 janvier, une table ronde s'est déroulée avec les associations qui ont répondu au questionnaire et la ministre de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, Corinne Cahen. En février, un autre questionnaire élaboré en étroite

Objet d'une large consultation auprès des associations et communes notamment (*lire encadré*), le cadre du futur Plan d'action national d'intégration sera discuté cet après-midi à la Chambre des députés. «Ce plan sera large et ouvert car l'intégration est ouverte et ne veut pas dire assimilation, souligne la ministre de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. Je le répète, l'objectif est que tout le monde se sente concerné.»

Pour le moment, le document d'une quinzaine de pages est un canevas du futur Plan d'action national d'intégration. Il fait état des lignes directrices et principes du futur Plan d'action national. Il aura deux domaines d'action: l'accueil et l'intégration. Ces deux domaines d'action seront complétés par trois axes transversaux: l'accès à l'information et le dialogue interculturel; la qualité des services; la coopération et la coordination entre acteurs.

### De l'accueil à l'intégration

En ce qui concerne l'accueil, le Plan d'action national d'intégration veut développer les dispositifs facilitant l'accueil et l'intégration des demandeurs de protection internationale (DPI) en offrant notamment un encadrement social individualisé,

collaboration avec le Syvicol a été mis en ligne à destination des communes. Les résultats seront discutés avec les organes politiques du Syvicol. Le Conseil national pour étrangers, nouvellement constitué, doit aussi émettre un avis sur le projet dans les prochaines semaines. Sans oublier le débat de cet après-midi à la Chambre des députés. «Les résultats de toutes ces consultations seront intégrés dans le futur Plan national d'intégration, affirme Corinne Cahen. Nous souhaitons qu'il soit adopté avant l'été.»



La scolarisation des non-Luxembourgeois et leur apprentissage de la langue font partie du futur Plan d'action national d'intégration.

en développant des mécanismes de réponse aux urgences quotidiennes, en menant une évaluation des aides matérielles afin de faciliter l'autonomisation des DPI dès le début, en développant et en organisant des consultations de dépistage de personnes vulnérables, en évaluant les procédures et actions pour repérer et encadrer les personnes vulnérables... Le Plan prévoit aussi de développer et de réorganiser le réseau des structures d'hébergement, de développer les capacités d'accueil pour les mineurs non-accompagnés, d'assurer les structures gérées par les partenaires de l'OLAI. Dans le domaine de l'accueil, l'autre objectif sera de faciliter l'accès direct à la vie de société et d'accroître l'autonomisation des DPI, via la mise en œuvre du Parcours d'intégration accompagné (PIA), la promotion de la formation des acteurs relais/multiplicateurs, la recherche de solutions aux défis du logement du bénéficiaire de la protection internationale avec les autorités locales et de permettre l'accès à la vie culturelle en continuant de développer le «Kulturpass» et le réseau qui en fait partie.

Dans le domaine de l'intégration, le premier objectif du Plan d'action

national d'intégration sera de favoriser la participation des bénéficiaires de protection internationale (BPI) à la vie de société en rendant plus accessible les informations et les programmes existants, en mettant en œuvre des mesures de familiarisation avec la société d'accueil, en ajustant les programmes d'intégration en cours selon l'évolution de la situation et des besoins identifiés, en développant des mesures pour répondre aux besoins spécifiques des BPI... Les autres objectifs sont: faciliter l'intégration de tous les non-Luxembourgeois et favoriser l'accès aux formations et à l'employabilité avec des mesures telles qu'augmenter les initiatives de prévention du chômage grâce à la formation continue, promouvoir la création d'entreprises par des non-Luxembourgeois, promouvoir le congé linguistique... Et encore promouvoir l'intégration linguistique et scolaire. Il y a enfin une volonté d'augmenter la participation politique des ressortissants non-Luxembourgeois en continuant d'organiser des campagnes de sensibilisation et d'inscription électorale pour les élections communales et européennes, en sensibilisant les élèves à

l'éducation politique, en facilitant l'accès à la nationalité luxembourgeoise pour les ressortissants non-Luxembourgeois, en renforçant la participation des représentants non-Luxembourgeois à l'élaboration des politiques d'intégration...

### Contribuer au vivre ensemble

À ces deux domaines d'action s'ajoutent trois axes transversaux. Il y a tout d'abord celui consistant à assurer l'accès à l'information et le dialogue interculturel avec comme objectifs: le développement de la diffusion des informations relatives à l'accueil et à l'intégration et la promotion des échanges entre autochtones et allochtones. Le Plan d'action national d'intégration vise aussi le développement de la qualité des services en développant les compétences des agents, en utilisant les acteurs relais, en développant les compétences des bénévoles et en renforçant le suivi et l'évaluation des politiques d'accueil et d'intégration.

Un riche programme pour, selon Corinne Cahen, «ne pas avoir de sociétés parallèles et qu'on vive tous ensemble».

## L'ASTI veut «des mesures concrètes»

À la veille du débat à la Chambre des députés, l'Association de soutien aux travailleurs immigrés a fait part de son cahier de doléances concernant le futur Plan d'action national pluriannuel d'intégration.

L'intégration? Tous concernés». C'est le slogan du cahier de doléances émis par l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI) dans le cadre du débat de consultation sur les grandes orientations du futur Plan d'action national pluriannuel d'intégration. Un sentiment partagé par la ministre de l'Intégration, Corinne Cahen (*lire ci-dessus*). Hier, les membres de l'ASTI ont fait part de leur position sur le sujet à la veille du débat à la Chambre des députés. «Un plan d'action national d'intégration (PAN) doit indiquer dans un instrument foncièrement politique les grandes lignes de conduite pour activer et faciliter le vivre ensemble entre les Luxembourgeois et les non-Luxembourgeois sans oublier les frontaliers. Le défi est énorme, définit Laura Zuccoli, la présidente de l'ASTI. Dans sa transversalité, il doit avoir un impact sur les instances publiques, les ministères, les communes, la société civile... C'est dans cette optique qu'il doit être rédigé.»

Elle poursuit en s'interrogeant sur le calendrier de ce plan national d'intégration: «Ce n'est que trois ans après l'expiration du dernier (NDLR: et premier) Plan national

d'intégration que le gouvernement prend un nouvel élan pour se doter d'une nouvelle stratégie. Or, à sept mois des prochaines élections législatives, on peut se questionner sur l'utilité et le bien-fondé de la démarche.»

### «Et la discrimination?»

La présidente de l'ASTI estime également qu'au-delà du plan national d'intégration, «une analyse et une révision de la loi du 16 décembre 2008 sur l'accueil et l'intégration des étrangers s'impose, car la société a beaucoup changé ces dernières années». Laura Zuccoli déplore aussi «la disparition du volet discrimination. Ce volet ne serait-il plus d'actualité au Luxembourg? À quel niveau va-t-il être repris politiquement?»

Par ailleurs, «le PAN doit prévoir des mécanismes et des procédures d'évaluation avec des indicateurs clairs et contraignants, estime Laura Zuccoli. Dans ce contexte, la création d'un observateur du vivre ensemble rattaché à la Chambre des députés ferait sens.» Ces constats et critiques faits, Laura Zuccoli, Sergio Ferreira, le porte-parole



Pour l'ASTI, le futur Plan national d'intégration doit «faciliter le vivre ensemble entre les Luxembourgeois, les étrangers et les frontaliers».

de l'ASTI, et Jean-Louis Schlessler, l'un des membres du conseil d'administration de l'association, demandent «des mesures concrètes» dans le futur Plan national d'intégration et énumèrent leurs propositions.

Concernant l'accueil: évaluation et pérennisation des projets concluants menés dans le cadre de

l'appel à projets mateneen de l'Europe Grande-Duchesse Charlotte, création de mécanismes efficaces de détection et de prise en compte de la vulnérabilité dès l'enregistrement de la demande de protection internationale, scolarisation aussi rapide que possible des enfants de DPI/BPI dans les classes, encourager les constructions de logements

locatifs et de structures de cohabitation pour nouveaux résidents et arrivants dans une logique intergénérationnelle avec un encadrement à la clé... Au sujet de l'intégration: implication accrue des communes dans le dispositif de Contrat d'accueil et d'intégration (CAI), extension de l'offre et du nombre d'heures de cours de langue et d'instruction civique dans le cadre du CAI, création d'un concept d'intégration par étapes pour tous les migrants à l'image du Parcours d'intégration accompagné (PIA), implication des acteurs de la société civile au Comité interministériel d'intégration, formation continue à l'interculturalité obligatoire pour tous les fonctionnaires, agents et employés publics... Concernant la participation politique: campagnes de sensibilisation constantes sur l'importance de la participation politique et de la participation communale, établissement de budgets au niveau local avec l'intervention possible de toute la population, création de mécanismes d'initiative législative populaire... Ces propositions seront-elles dans le futur plan national d'intégration?

G. Ch.